

DÉLIBÉRATION N°2021-67

LABO PRO

Le mercredi 8 décembre 2021 à 10h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD –
Josy CHAMBON - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Sophie JOISSAINS –
Michel KELEMENIS - Bénédicte LEFEUVRE - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI -
Elodie PRESLES – Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Jean-Sébastien STEIL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Chantal EYMELOUD a donné sa procuration à Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

Bruno GENZANA a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Virginie PIN a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

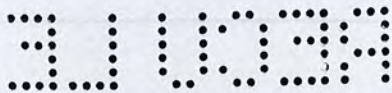
VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2022,

Considérant :

- Qu'il rentre dans les objectifs d'Arsud de soutenir l'innovation et d'accompagner les évolutions et mutations au sein de la filière culturelle,
- Que le LaboPro est un espace collectif de recherche et de développement pour les professionnels du spectacle vivant, des artistes et des collectivités en région visant à produire des prototypes de services ou de projets innovants,
- Que ces séances de travail s'appuient sur une forte présence et participation des professionnels guidés par des méthodologies d'intelligence collective,



Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De reconduire le LaboPro dans les perspectives d'Arsud,
- De finaliser et produire les prototypes et solutions « écologiques » du LaboPro de 2020 et 2021, et de prendre en charge les moyens et outils nécessaires à leur réalisation,
- De permettre la participation des professionnels sur l'ensemble des séances de l'année,
- D'être accompagné par des organismes prestataires ou experts nationaux sur les questions d'innovations pour soutenir Arsud dans la conception de l'ensemble cohérent du programme de l'année et de l'animation de certaines séances du LaboPro. De prendre en charge le coût de ces prestations, les frais de transports (train 1^{ère} classe, avion ou véhicule), hébergements et défraiements, et de déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour ces intervenants. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, dans la limite de 200,00 € TTC par nuitée (petit-déjeuner compris) et de 25,00 € TTC par repas (midi et/ou soir), et remboursement kilométrique au tarif fonction publique territoriale,
- De programmer jusqu'à 10 séances de LaboPro (Atelier d'intelligence collective, rencontre professionnelle inspirante et immersive...) par an, et que celles-ci puissent être organisées au siège d'Arsud à Bouc-Bel-Air, mais aussi en itinérance sur l'ensemble du territoire régional en partenariat avec des lieux et festivals structurants (scènes labélisées, scènes nationales...),
- De prendre en charge salaires et rémunérations de différents experts, intervenants qualifiés et formateurs qui assureront l'animation de ces LaboPro, d'un plafond maximum de 1500 € TTC ou masse salariale équivalente (salaire + charges) par intervenant. De prendre également en charge les frais de transports, hébergements et défraiements, et de déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour ces intervenants. De ce fait, il convient d'autoriser la prise en charge aux frais réels sur présentation des factures correspondantes, dans la limite de 200,00 € TTC par nuitée (petit-déjeuner compris) et de 25,00 € TTC par repas (midi et/ou soir), des billets de train ou avion et/ou remboursement kilométrique au tarif fonction publique territoriale,
- De prendre en charge un buffet déjeunatoire pour l'ensemble des participants à chacune des séances d'un coût total de 1000,00 € TTC maximum,
- De pouvoir produire tous types de supports, de ressources, d'actes et de comptes rendu de ces rencontres. Tous les types de supports pourront être utilisés (vidéo, photo, rédactionnel, brochure, objet, reportage, site internet dédié...),
- De prévoir la possibilité d'organiser les LaboPro en version numérique notamment par la prise en charge de modérateurs et de la retranscription en visioconférence si des mesures (sanitaires, sécuritaires...) venaient à empêcher la tenue du dispositif en présentiel. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de site internet, de communication.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 08 décembre 2021

**Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE**